

Un plaidoyer pour créer davantage de crèches

> **Famille** Selon une étude du Fonds national suisse, l'accueil extra-familial favorise l'égalité

L'égalité entre femmes et hommes est favorisée de manière déterminante par les structures d'accueil extra-familial des enfants, selon une étude du Fonds national suisse (FNS). Les auteurs recommandent donc de développer l'offre, aux niveaux fédéral, cantonal et communal.

Pour que les mères et les pères puissent concilier vie de famille et activité professionnelle, l'existence d'offres d'accueil financièrement abordables constitue un facteur déterminant, relève l'étude publiée ce lundi. Elle a été réalisée dans le cadre d'un programme du FNS par le bureau d'études et de conseil Infrac (Zurich) et l'Institut suisse de recherche empirique en économie de l'Université de Saint-Gall, entre août 2010 et août 2013.

Plus de trois quarts des femmes vivant en Suisse et qui ont des enfants âgés de moins de 15 ans ont une activité professionnelle. Mais la plupart travaillent à temps partiel – seules 13% ont un travail à temps complet. Inversement, une grande majorité des pères (89%) ont une activité professionnelle à plein-temps.

Or, la réduction du taux d'activité a un impact négatif sur les possibilités de carrière. Mais lorsque l'offre de places d'accueil pour les enfants en âge scolaire augmente, davantage de femmes ayant des enfants dans cette classe d'âge travaillent à plein-temps, ce qui améliore leurs chances sur le marché du travail pour se rapprocher de celles des hommes.

Influence positive sur la carrière des mères

Une offre d'accueil parascolaire bien développée se répercute aussi sur le taux d'activité des pères: plus le nombre de places d'accueil est élevé, plus les pères tendent à réduire leur taux d'activité. Cela montre, selon les auteurs de l'étude, qu'une bonne offre d'accueil pour les enfants favorise un partage égalitaire ou équitable du travail professionnel et du travail familial.

Ce modèle professionnel et de garde des enfants basé sur le partenariat pourra influencer positivement les possibilités de carrière des mères, car celles-ci n'assument plus, à côté de leur activité profes-

sionnelle, l'entière responsabilité pour la garde des enfants.

Si les possibilités d'accueil des enfants constituent une mesure déterminante de la politique d'égalité, elle n'est toutefois pas la seule. D'autres facteurs influencent la décision des pères et des mères d'exercer une activité professionnelle, notamment les conditions de travail.

La Suisse en retard

En Suisse, les structures d'accueil sont relativement peu nombreuses. On recense une place à plein-temps pour 11% des enfants en âge préscolaire et pour 8% des enfants en âge scolaire. La Suisse a du retard par rapport aux objectifs de l'Union européenne: une place pour 33% des enfants en âge préscolaire et pour 90% des enfants qui fréquentent l'école.

Dans la plupart des régions de Suisse, l'écart est grand entre la demande de la population et l'offre. Cette dernière varie par ailleurs fortement selon les régions. Le nombre de places est le plus élevé en Suisse romande, dans le canton de Bâle-Ville et dans l'espace économique autour de Zurich et Zoug.

Si l'on considère l'offre par canton, Neuchâtel, Genève et Bâle-Ville arrivent en tête pour l'accueil de la petite enfance. Pour les écoliers, Genève est le premier de classe, devant Bâle-Ville, Zurich et Zoug. L'offre est la moins développée dans les régions plutôt rurales de la Suisse centrale et orientale.

L'étude montre aussi que les familles où les deux parents ont une activité professionnelle recourent presque aussi souvent aux formes de gardes informelles – grands-parents, voisins – qu'à celles du secteur formel – crèches, accueil parascolaire. Lorsque les mères décident d'avoir une activité professionnelle avec un taux de plus de 50%, elles recourent avant tout aux offres d'accueil du secteur formel. Les offres informelles ont alors un caractère complémentaire.

L'accueil des enfants est aussi une affaire d'employeurs, notent les auteurs de l'étude. Aussi bien dans le secteur public que dans le privé, ils peuvent favoriser les besoins des familles par des conditions de travail flexibles ou en participant à l'offre d'accueil. **ATS**